

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame VILLEMEJEANNE, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteuse publique
Madame JUNON, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2303803	RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 34169 22 M0035 par lequel le maire de la commune de Montferrier-sur-Lez a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue de la construction de deux maisons après division d'un terrain sis 986 boulevard de la Lironde, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 28 avril 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTFERRIER-SUR-LEZ	Maître SCHNEIDER Tom (Cour)
02)	DOSSIER N° 2307338	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision en date du 22 décembre 2022 par laquelle le maire de la commune de Montbazin a refusé le second raccordement électrique à M. x et Mme x pour un terrain sis 5 plan du Château	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur x	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTBAZIN	SELARL GIL-FOURRIER CROS CRESPIY (Cour)

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2407144	RAPPORTEUR: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PA 034 145 24 M0002 en date du 12 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Lunel a refusé de délivrer un permis d'aménager à la SAS Hectare en vue de l'aménagement d'un lotissement de 15 lots sur un terrain sis Avenue Louis Medard, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux du 12 octobre 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS HECTARE	SELARL AUREA AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LUNEL	ARCAMES AVOCATS (Cour)
04)	DOSSIER N° 2506023	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 069 25 00005 en date du 4 mars 2025 par lequel le maire de la commune de Cazouls-les-Béziers a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL Groupe MP en vue de la construction de 4 maisons individuelles sur un terrain sis Boulevard Molière, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux du 23 juin 2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL GROUPE MP	Maître BROC Jean-Pierre
Défendeur	COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS	SELARL HORTUS AVOCATS

09 heures 00

05) DOSSIER N° 2508176 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 34270 25 00011 en date du 5 juin 2025 par lequel le maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas a délivré un permis de construire à la SAS Les Amandiers en vue de la rénovation d'une maison de maître, de la création de 6 appartements, de la rénovation d'un chai, de la création de 4 villas en triplex, et de la construction de 3 villas sur un terrain sis 16 avenue Clémenceau, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître BRAS Hélène (Cour)
	Madame x	Maître BRAS Hélène (Cour)
	Monsieur x	Maître BRAS Hélène (Cour)
	Monsieur x	Maître BRAS Hélène (Cour)
	Madame x	Maître BRAS Hélène (Cour)
Défendeur	Monsieur x	Maître BRAS Hélène (Cour)
	COMMUNE DE SAINT-JEAN DE VEDAS	SCP CGCB & ASSOCIES
	SAS LES AMANDIERS	SELARL AMPLITUDE AVOCATS (Cour)

Arrêté le 19/05/2026

Le président du tribunal